

# BREVET DE CADRES TECHNIQUES

## MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL 2<sup>e</sup> DEGRE Classe V



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Pédagogue et nageur expérimenté, le Moniteur Entraîneur Fédéral 2<sup>e</sup> degré est, avant tout, un formateur de cadres. La formation dispensée visera :

- L'approche de la pédagogie au second degré
- L'approfondissement des connaissances théoriques.
- Le perfectionnement des techniques de nage et de sécurité
- Concevoir, réaliser, réguler et animer la formation de cadres.

### ORGANISATION

Les formations et les sessions d'examens de Monitorat Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré sont organisées à l'échelon national par la Commission Nationale.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Être titulaire du :
  - ↳ Brevet de Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré depuis au moins 2 ans.
  - ↳ Certificat de Juge Fédéral 2<sup>ème</sup> degré.
  - ↳ Qualification ANTEOR.
- ☞ Avoir effectué, l'année précédant l'examen, un stage Initial de préparation validé par l'équipe pédagogique.
- ☞ Avoir des attestations de participations le jour de l'examen :
  - ↳ Aux jurys d'examen d'un Nageur en Eau Vive niveau 3 et d'un Initiateur Entraîneur.
  - ↳ À l'encadrement de 3 stages (Nageur en Eau Vive niveau 3, Initiateur Entraîneur, MEF 1<sup>er</sup> degré) dont au moins 1 MEF 1<sup>er</sup> degré.
- ☞ Être présenté par le Délégué de la Commission Régionale d'appartenance avec un avis favorable du chargé de mission Régional Formation
- ☞ Le candidat doit déposer un dossier complet, constitué des pièces ci-dessus et du formulaire d'inscription, auprès de la Commission Nationale.

### JURY

Le Jury est composé :

- Du Président de jury, Président de la Commission Nationale ou de son représentant.
- Du chargé de mission formation national ou d'un Instructeur mandaté pour le représenter. Il a en charge :
  - ↳ de contrôler le bon déroulement de l'examen suivant les spécifications du Règlement « Formation »
  - ↳ de vérifier la conformité des dossiers des candidats.
- D'au moins un Instructeur pouvant être assisté de Moniteurs Entraîneur Fédéraux 2<sup>ème</sup> degré.

Un membre du jury ne peut exercer qu'une seule fonction, excepté le Président de la Commission Nationale qui selon ses prérogatives de cadre technique peut cumuler la fonction de chargé mission Formation National.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité. Excepté le Président du jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

## DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur **20** points. Pour être reçu, le candidat doit obtenir une moyenne de **10/20** respectivement aux épreuves théoriques, pratiques et pédagogiques. Toute note inférieure à **6** est éliminatoire, sauf pour les épreuves de sauvetage où la note minimale est de **10**.

→ Le brevet est délivré par la Commission Nationale, après les signatures du procès-verbal par l'équipe pédagogique.

→ La carte de certification est délivrée par la FFESSM après l'enregistrement par le président de jury.

## PREROGATIVES

- Assurer la direction technique des clubs et des bases fédérales de nage en eau vive.
- Participer aux jurys des examens du Nageur en Eau Vive niveau 3, Initiateur Entraîneur et du Monitorat Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré.
- Valider les compétences des brevets jusqu'au Nageur en Eau Vive Niveau 3.
- Valider la qualification d'animateur Club.
- Diriger une équipe pédagogique pour l'attribution du Nageur en Eau Vive Niveau 3.
- Représenter, à la demande du Délégué de région le chargé de mission Formation régional dans certains jurys d'examen.
- Juger en double avec un Instructeur les épreuves du Monitorat Entraîneur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré.
- Etre tuteur de stages pédagogiques pour les candidats à l'Initiateur Entraîneur et au Monitorat Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré et valider les séances pédagogiques sur le livret de formation.
- Directeur de formation d'équipe pédagogique d'Initiateur Entraîneur.
- Encadrer des stages de préformation pédagogique de Moniteur Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> degré.

## CURSUS ET CONTENU DE LA FORMATION

STAGE INITIAL 2 jours consécutifs	STAGE FINAL 5 jours consécutifs	EXAMEN 2 jours
MEF1 depuis au moins 2 ans	1 an après le stage « initial » Il précède obligatoirement l'examen	Epreuves théoriques Epreuves pratiques Epreuves pédagogiques

### 1 – DESCRIPTION DES EPREUVES

STAGE INITIAL : 2 jours		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Définition des axes, des connaissances et des motivations nécessaires à la préparation d'examen de Monitorat Entraîneur Fédéral 2 <sup>ème</sup> degré.	Anatomie, physiologie du nageur, préparation des nageurs à la compétition, réglementation NEV, connaissance théorique, techniques individuelles et de sauvetages. Mener, démontrer, exposer des séances d'enseignement.	Non évalué

### STAGE FINAL : 5 JOURS CONSECUTIFS

### 2 – CONNAISSANCES THEORIQUES

A - EPREUVES THEORIQUES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Anatomie et physiologie appliquée à la Nage en Eau Vive	Connaissance du corps humain, fonctionnements système nerveux, musculaire, respiratoire, circulation, digestif.	Evaluation contrôle des acquis.
Connaissance et prévention des accidents spécifiques à la Nage en Eau Vive	Les risques et conduites à tenir	Evaluation contrôle des acquis.
Préparation à la compétition	Plan d'entraînement, diététique sportive, hygiène et soins du sportif, nos besoins énergétiques	Evaluation contrôle des acquis.

Connaissances théoriques relatives à la Nage en Eau Vive	Définitions, les dangers, lexicque, le matériel, les régimes, communication, sécurité, les pratiquants. Les classes de rivières.	Evaluation contrôle des acquis.
Règlements et étymologie de la Nage en Eau Vive	Connaissance de l'histoire de la Nage en Eau Vive et de sa réglementation.	Evaluation contrôle des acquis.
Techniques de reconnaissance	Recherche d'informations littéraire, informatique, téléphonique, humaines. Pédestres, navigation.	Evaluation contrôle des acquis.

### 3 – CONNAISSANCES PRATIQUES

B - EPREUVES PRATIQUES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Pratique Nage en Eau Vive	Maitrise de techniques individuelles sur un parcours de classe IV minimum.	Evaluation contrôle des acquis.
Sauvetage	Intervention dans un rapide et dans un rappel.	Evaluation contrôle des acquis.
Sécurité	Mettre en place un dispositif de sécurité. Utilisation de la corde de sécurité, lancé, encordé, dégagement pendulaire.	Evaluation contrôle des acquis.

### 4 – CONNAISSANCES PEDAGOGIQUES

C - EPREUVES PEDAGOGIQUES		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Construire un acte pédagogique	Définir des objectifs de formation. Construction d'un objectif proche. Définition de critères d'évaluation. Fixer les conditions de réalisation. Etablir une progression d'enseignement.	Connaître les éléments à prendre en compte pour construire un pédagogique.
Être capable de choisir des outils, moyens pédagogiques	Utilisation de moyens pédagogiques en fonction de la séance, du site et niveau des élèves.	Apprentissage de l'utilisation de tous les moyens disponibles (tableau, planches, photocopies, vidéo, rétroprojecteurs, informatique, etc)
Être capable d'animer un groupe	Accueil. Technique d'animation de groupe. Techniques de communication. Outils de communication. Gestion du temps.	
Etre capable d'évaluer	Différentes formes d'évaluation.	
Sur le terrain, être capable de construire une séance, un thème, une séquence	Savoir développer une logique et une cohérence pédagogique sur un thème.	
Etre capable d'élaborer une progression	Etude de la progressivité dans l'enseignement d'une technique ou d'une séquence théorique. Méthodologie de la préparation, de la conduite et de l'évaluation d'une leçon.	

Etre capable d'enseigner à tout public	Prendre en compte le niveau initial et les particularités des élèves. Savoir limiter le contenu de son enseignement au niveau requis pour la formation. Savoir dispenser un enseignement théorique nécessaire à la pratique de l'activité.	Adaptation à différents milieux. Reconnaître les difficultés des élèves et proposer des exercices correctifs adaptés.
--	--	--

## 5 – EXAMEN : 2 JOURS CONSECUTIFS

### A - EPREUVES THEORIQUES (coef. 9)

- 1 - Une épreuve écrite d'anatomie et de physiologie appliquée à la Nage en Eau Vive (coef.2)
- 2 - Une épreuve écrite sur les connaissances théoriques relatives à la Nage en eau vive (coef.2)
- 3 - Une épreuve écrite sur les connaissances nécessaires à la préparation des nageurs à la compétition (coef.2)
- 4 - Une épreuve écrite sur la réglementation et l'histoire de la Nage en Eau Vive (coef.1)
- 5 - Une épreuve écrite sur les techniques de reconnaissance (coef.2)

### B - EPREUVES PRATIQUES (coef. 10)

- 1 - Évaluation de la technique individuelle sur un parcours de 4 à 5 km de classe IV minimum (coef.4)
- 2 - Sauvetage (coef.3). Le candidat devra intervenir sur un nageur en difficulté :
  - Dans un rapide après la perte de son flotteur
  - Dans un rappel
- 3 - Sécurité (coef.3)
  - Après analyse d'un rapide, mettre en place un dispositif permettant de sécuriser son franchissement
  - Après analyse d'un seuil à rappel, mettre en place un dispositif permettant de sécuriser son franchissement
  - Démonstration de l'utilisation de la corde de sécurité dans diverses configurations

### C - EPREUVES PEDAGOGIQUES (coef. 8)

- 1 - Enseigner à de futurs moniteurs, la façon de mener une séance d'initiation ou de perfectionnement s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3 (coef.3)
- 2 - Démontrer à de futurs Moniteurs Entraîneurs, la façon d'exposer un sujet précis sur la Nage en Eau Vive, en s'adressant à un groupe d'élèves dont le niveau pourra aller du débutant au nageur préparant le Nageur en Eau Vive niveau 3. Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son exposé, sans document (coef.3)
- 3 - S'entretenir avec le jury sur la conception, la préparation et l'organisation d'un stage ou d'un cycle de formation de cadre. Le thème de cet entretien est précisé au candidat par le jury (coef.2)



## INFORMATIONS

**L'équipement doit être conforme au code du sport.**

### Définition de la classe de rivière.

En l'absence de classement publié au bulletin officiel de la fédération délégataire compétente, l'encadrant détermine lui-même, au regard des critères de classement prévus dans le code du sport, le classement du parcours en rivière sur lequel il s'engage.

### Conditions de candidature générale pour tous les brevets

- ✉ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ✉ Présenter un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive établi, depuis moins de 3 ans par tout médecin.
- ✉ Pour les mineurs fournir une autorisation parentale ou tutélaire.



**FFESSM**

**NAGE EN EAU VIVE**

**FRENCH UNDERWATER FEDERATION**

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉTUDES ET DE SPORTS  
SOUS-MARINS**

**TOUT BREVET DÉLIVRÉ DOIT ÊTRE DUMENT ENREGISTRÉ EN LIGNE SUR LE SITE DE LA  
FFESSM.**